AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C1777
FR0000120164-FS0751

31 juillet 2017

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

CGG

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 31 juillet 2017, la société AMS Energie[1] (41 avenue George V, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 28 juillet 2017, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société CGG et détenir 1 092 155 actions CGG représentant autant de droits de vote, soit 4,93% du capital et 4,84% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions CGG sur le marché.

[1] Anciennement dénommée AMS Développement et contrôlée par M. Jean-Paul Bize.
[2] Sur la base d'un capital composé de 22 133 149 actions représentant 22 565 359 droits de vote.